

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 JUILLET 2020
N°37/2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT LE SIX JUILLET,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Emile Zola, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : DIETRICH F., ABRAHAM A., ARRAR P., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., PROCACCI T., RIOU M., SELVE M., VITINGER G

PROCURATIONS : BARET E à CATTANI JL., BOFFELI Y à CATTANI JL., CHAUMONT L. à ARRAR P., MOLLARD N. à RIOU M., SANCHEZ D. à T. PROCACCI, SERRAILLE J. à DIETRICH F.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Sandrine CADORET est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES ET REPRISE DE PROVISION – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe de la demande de la Trésorerie de la commune d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables présentés en annexe et dont les montants globaux s'élèvent à :

- Article 6541 : créances admises en non-valeur : 928.84 €, liste n°3521140512
- Article 6542 : créances éteintes : 206.00 €, liste n°4034990212

Et de la proposition de récupérer partiellement la provision « dépréciation des actifs circulants » pour un montant de 4 716.28€. En effet, la provision antérieurement constituée s'élève à ce jour à 6 124.28€. Les restes à recouvrer après présentation des deux listes ci-dessus s'élevant à 1408€ (provision restante après reprise).

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé et certifié par la Trésorière et les pièces justificatives,

ACCEPTE les admissions en non-valeur et les créances éteintes des produits présentés en annexe.

Les sommes correspondantes seront imputées aux comptes 6541 et 6542 du budget communal tel que réparti ci-dessus.

ACCEPTE la proposition de récupération partielle de la provision « dépréciation des actifs circulants » pour un montant de 4 716.28€.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 07 juillet 2020

Le Maire,

Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture
et de sa publication ou notification.



Présentation en non valeurs 2020 - CHAMP SUR DRAC Exercice 2020 Numéro de la liste 3521140512

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2018	T-275	AMRAOUI Abdelkader	208,80 €	Certificat irreouvrabilité
2017	T-135	AYMES SYLVIANE	0,83 €	RAR inférieur seuil poursuite
2017	R-4-1	AYMES LORETTE .	10,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
2018	R-111-17	BARATHON Natacha	2,30 €	RAR inférieur seuil poursuite
2017	R-104-16	BENEDETTI Aurelie	2,66 €	RAR inférieur seuil poursuite
2018	R-111-26	BESSON Vanitha	0,80 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-431	BONNET GAMARD Alexand	0,76 €	RAR inférieur seuil poursuite
2016	R-271-8	BORNAT Helene	1,80 €	RAR inférieur seuil poursuite
2018	R-111-43	BROUET Christelle	3,05 €	RAR inférieur seuil poursuite
2010	T-73895840012	DELON MARIE THERESE .	14,25 €	Poursuite sans effet
2010	T-73896200012		50,95 €	
2010	T-73896200012		52,08 €	
2010	T-73896200012		4,18 €	
2010	T-73896200012		6,10 €	
2010	T-73895840012		9,75 €	
2010	T-73895840012		99,01 €	
2010	T-73895840012		63,80 €	
2017	T-255	GARCIA Jessie	6,00 €	
2018	R-105-131	MARTINEZ Frederic	4,60 €	RAR inférieur seuil poursuite
2016	R-65-72	MARTINS Carlos	2,25 €	RAR inférieur seuil poursuite
2018	R-116-125	MOCNIK Damien	15,00 €	Poursuite sans effet
2018	T-338	OUTILLAGE ST ETIENNE	17,85 €	Certificat irreouvrabilité
2017	T-400	PINTO ADERITO	0,06 €	RAR inférieur seuil poursuite
2016	R-327-114	PLANCHAIS PATRICK .	0,05 €	RAR inférieur seuil poursuite
2017	T-179	POSTE IMMO	0,01 €	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-102		0,01 €	
2017	R-108-125	ROBERT Vanessa	3,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
2014	T-7012000000085		18,42 €	
2014	T-7012000000085		9,23 €	
2014	T-7012000000080		19,21 €	
2014	T-7012000000085		10,13 €	

ID : 039-213800717-202000					
2014	T-701200000085	ROIZON GERARD Nc	0,85 €	Personne disparue	
2014	T-701200000080		3,00 €		
2014	T-701200000085		4,48 €		
2014	T-701200000085		29,99 €		
2014	T-701200000080		12,66 €		
2014	T-701200000080		5,60 €		
2014	T-701200000080		17,99 €		
2014	T-701200000080		1,04 €		
2014	T-701200000085	SELGRAD Serge	2,40 €	Certificat irrecevabilité	
2015	T-473		30,00 €		
2014	T-73897030012		84,09 €		Décédé et demande renseignement négative
2014	T-73897030012		7,20 €		
2014	T-73897030012	13,44 €			
2014	T-73897030012	50,06 €			
2019	R-13-164	VALLET NELLY .	4,82 €	RAR inférieur seuil poursuite	
2016	T-314	VAN DE VELDE Steve Fr	17,50 €	RAR inférieur seuil poursuite	
2018	T-177	WESTRELLIN Pascale	2,26 €	RAR inférieur seuil poursuite	
2018	T-143		2,26 €		
2018	T-208		2,26 €		
		TOTAL	928,84 €		

Mandat typé « admission en non valeur » au 6541

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le 16/07/2020

ID : 038-213800717-20200707-D200706_37_2-DE

Présentation en non valeurs 20200 - CHAMP SUR DRAC Exercice 2020 Numéro de la liste 4034990212

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2017	T-325	PELLERIN Estelle	206,00 €	Surendettement et décision effacement de dette

TOTAL	206,00 €
--------------	-----------------

Mandat ordinaire au 6542 justifié par la délibération prononçant l'annulation de la créance et faisant référence au numéro et au montant de la liste

